

[ouvaton et vous rejoindre ouvaton nouvelles forum ouvaton](#)



## **NOUVELLES > Assemblée Générale 2005 > Rapport de gestion 2004**

### **Rapport de gestion 2004**

(dernière mise à jour le mercredi 11 mai 2005 à 23h45)  
version **RTF** 43ko

Pour le Conseil d'Administration,  
Alexis Braud - Président.

Pour la quatrième fois, en tant que Président d'Ouvaton, Société Anonyme Coopérative, je vous présente lors de notre Assemblée Générale annuelle le Rapport de Gestion de la société. Je vais donc vous donner lecture de ce texte qui sera annexé au procès verbal de notre réunion. Ouvaton est une société d'hébergement qui dispose maintenant d'une certaine ancienneté, cela nous permettra d'étudier certaines progressions sur trois ans.

Comme notre effectif s'est encore fortement accru au cours de 12 derniers mois, beaucoup d'entre vous n'ont pas eu connaissance du texte de l'année dernière. Je me permettrai donc, au risque d'enfoncer des portes ouvertes ou de passer pour un fainéant, de reprendre parfois quelques bribes du rapport précédent. A commencer par ce paragraphe ;-)

Ouvaton est une Coopérative. C'est-à-dire une société dotée d'un capital social, contrairement à une association par exemple, mais malgré tout une société de personnes. Ouvaton, c'est donc en premier lieu des gens, 3300 environ, 8 à 900 de plus que l'année dernière à la même date. Notre croissance est régulière, sur une fonction linéaire, pas exponentielle.

C'est la personne qui est au centre de la démarche d'Ouvaton ; la personne et ses besoins en matière d'hébergement internet. Il s'agit pour Ouvaton de prendre les meilleurs moyens afin de proposer à chacun de ses membres de disposer des services dont il a besoin, en les payant au " juste prix ".

Le CA de la coopérative était composé de 11 personnes au cours de cet exercice. Quatre sont sortant aujourd'hui, un a choisi de se représenter. Tout à l'heure, lorsque nous élirons les nouveaux membres, nous ne renouvellerons que trois siège en vertu de l'objectif fixé en cours d'année de revenir à terme à un effectif de neuf personnes au Conseil d'Administration. Les trois postes seront à pourvoir pour la durée normale de trois ans. Je suis heureux de constater qu'il y a cette année encore davantage de candidats que de postes à pourvoir. Je suis très satisfait également que Rodéric Aarsse se propose de rempiler pour un second mandat après trois années passées à travailler de plus en plus pour Ouvaton.

Le projet d'Ouvaton est économique et politique. Il a pour objet de ne pas rendre dépendants les éditeurs de contenus, pour leur hébergement internet, d'entreprises commerciales dont le mode de fonctionnement peut porter atteinte à la liberté et à leur éthique. La voie de l'entreprise d'économie sociale que nous avons choisie nous permet d'annuler la confrontation entre les intérêts des utilisateurs d'un service et de ceux qui espèrent en tirer un profit pécuniaire. Par ailleurs, nous mettons chaque jour en œuvre, avec beaucoup de volontarisme, une démocratie participative ouverte et de qualité. La tenue très honorable de nos échanges sur les forums en est la preuve quotidienne. Evidemment, cela nécessiterait toujours plus d'efforts de la part du Conseil d'Administration. Mais l'arrivée perpétuelle d'urgences techniques ne facilite pas l'organisation de cette démocratie participative. Durant cette année 2005, nous devons réfléchir à une organisation qui prend mieux en compte notre mode de gestion réel et correspond à la taille de la société, pas du point de vue économique, mais de celui de l'impact qu'ont les décisions prises. On pourra regretter bien entendu que davantage de monde n'y participe pas, mais tant qu'il est rappelé régulièrement que la porte est ouverte et que tout est fait pour accompagner les nouveaux venus, nous ne trahissons pas ces principes.

\*\*\*

L'année 2004 a été heureusement moins chahutée que l'année 2003. Je parle bien entendu des questions judiciaires. Le fait majeur de l'exercice intervient en continuité de ce qui était signalé l'année dernière, il s'agit du passage de témoin entre l'ancien prestataire : Lost-Oasis, et le nouveau : Azuria.

Lors de la dernière assemblée générale, je vous annonçais ici même qu'à la fin du troisième trimestre de l'année 2004, la migration complète serait faite, entendez, incluant le système de gestion des comptes hébergés. Force est de constater que les choses ne se sont pas déroulées comme prévu. Le logiciel et l'interface de gestion des comptes qui était promis par l'ancien gérant d'Azuria ne sont jamais venus et, de retard en retard, nous avons signalé le 10 septembre 2004 que nous allions retenir une autre option. C'est ainsi que nous avons travaillé de nouveau à rechercher une alternative au logiciel utilisé qui porte le doux nom de VHFFS.

Après un long tour d'horizon identique à celui réalisé en 2003, nous nous sommes arrêtés vers un logiciel produit par une société du sud de la France : Starflow. La décision d'opter pour une migration vers leur logiciel Hosflow a été prise lors du conseil d'administration du 25 septembre 2004. Nous terminons en ce moment même une longue phase d'adaptation du produit, de débogage de la nouvelle version et, il faut bien l'avouer, de compréhension de son fonctionnement. Plusieurs administrateurs ont énormément travaillé sur ce sujet en y

passant beaucoup de temps.

Parallèlement à la plate-forme qui tourne actuellement, Ouvaton constitue un second système qui utilisera Hostflow. Certains des sociétaires d'Ouvaton, une petite dizaine, ont déjà utilisé la machine de test qui tourne avec Hosflow. Le début de la véritable migration devrait se situer cet été et s'achever au début du dernier trimestre 2005.

C'est donc avec une année de retard que la version III d'Ouvaton se fera jour. Il y aura eu le système Altern, au tout début et VHFFS pendant la phase de croissance. Il y aura bientôt Hosflow pour la séquence que nous aimerions tous appeler « stabilisation ».

Rodéric Aarsse, Raphaël Mazoyer et Renaud (Nel) Morvan vous présenteront tout à l'heure l'architecture de cet Ouvaton III. Nous devrions avoir enfin une plateforme parfaitement redondante, sur tous les services.

Si Ouvaton affiche une entière satisfaction par rapport à la connexion fournie par Azuria, meilleure que celle que nous avons avec le précédant fournisseur, il n'en est pas de même de ce pour quoi nous avons quitté Lost-Oasis : la qualité de l'infogérance. Les lecteurs assidus des forums et d'ouvaton.info le savent, les relations ont été plusieurs fois très tendues avec Azuria qui ne réalisait pas la prestation commandée. Le Conseil d'Administration a toutefois relevé une certaine amélioration depuis le début de l'année 2005.

La cause de ces difficultés plaçait Ouvaton dans un cercle vicieux. Azuria ne sait pas maintenir correctement VHFFS, mais Azuria n'a pas tenu son engagement de développer un système de gestion alternatif. C'est la raison pour laquelle il a finalement été décidé de mettre fin à l'expérience du développement à façon et d'opter pour un logiciel déjà utilisé par d'autres sociétés d'hébergement. Cela étant, le passage à Hosflow ne sera probablement pas une étape très simple et c'est la raison pour laquelle nous constituerons deux systèmes parfaitement indépendants et pouvant fonctionner l'un et l'autre de manière simultanée. La question de l'infogérance est toujours en suspens.

\*\*\*

Trois ans et demi après le lancement effectif de la société, Ouvaton présente une croissance très régulière, et en disant cela, je n'affirme pas que la croissance est notre objectif. Notre objectif est de proposer un service de bon rapport qualité/prix fabriqué selon des normes éthiques, économiques et sociales exigeantes. Il se trouve que pour atteindre cet objectif, nous pensions devoir croître jusqu'à environ 2000 sociétaires, chiffre finalement revu à la hausse, aux alentours de notre effectif actuel. Normalement, en 2005, nous aurons une taille qui assurera l'équilibre économique tout en prenant en charge

la réalité des coûts de base. Nous pourrions donc réfléchir véritablement à l'avenir de la coopérative. Plus que notre taille, c'est bien la qualité de prestation technique et de la relation entre les sociétaires qu'il est important d'entretenir et de développer. Nous devons nous autoriser à penser que cela ne passe pas de manière obligatoire par une recherche de développement continu.

Les comptes de l'exercice 2004 font apparaître un déficit de 1 606 euros contre 3 603 euros l'année dernière et 6 995 en 2002. Nous nous trouvons donc dans une situation de quasi équilibre, alors que, nous allons le voir, nous avons payé en 2004 davantage de services non liés au nombre de comptes qu'en 2003. Le redressement du résultat, même s'il était attendu, est donc particulièrement remarquable. Pour débiter, voici trois remarques significatives.

Notre bilan montre bien l'importance de nos fonds propres qui représentent 79% du total du passif contre 75% l'année dernière, malgré le cumul des déficits des quatre premiers exercices qui s'élève à 18 737 euros. C'est grâce à nos fonds propres que nous sommes en mesure de supporter sans problème les premiers exercices déficitaires, tout en maintenant une forte capacité d'investissement comme nous l'avons montré cette année, avec plus de 20 000 euros d'achats, presque autant que lors de tous les exercices précédents. Par ailleurs, nous maintenons une excellente réserve de trésorerie puisque nos liquidités sont égales à 80 000 euros (47 000 à la fin de l'exercice 2003), soit presque 3 années de charges externes ! Cette situation résulte directement du choix stratégique initial de nous constituer en coopérative, avec une part sociale à 16 €. Elle garantit notre indépendance financière et notre avenir tout en autorisant un travail commercial plus dilettante que si nous avions une équipe de salariés. Cette situation permet maintenant également de dégager, sans risque de trésorerie, une somme de 25 à 35 000 euros qui pourrait contribuer au développement de nouvelles activités.

En 2001, le déficit représentait plus de 5 fois notre chiffre d'affaires, il était de la moitié de celui-ci en 2002, d'un septième en 2003. En 2004, le déficit est égal à 4% du chiffre d'affaires. Ce redressement spectaculaire est le résultat de notre développement, et du caractère relativement peu proportionnel de nos charges par rapport au nombre des utilisateurs. L'activité d'Ouvaton n'est pas structurellement déficitaire, loin de là.

L'évolution de notre résultat nous a permis dès cet exercice 2004 d'intégrer dans les dépenses d'Ouvaton des charges qui n'étaient pas comptabilisées jusqu'alors parce que fournies bénévolement ou prises en charge par des tiers. Par exemple, l'infogérance ne nous coûte que depuis avril 2004, les comptes de cette année bénéficient donc encore partiellement de la

gratuité antérieure pour la coopérative. A la fin de l'exercice 2005, ce rapprochement du coût visible vers le coût payé sera complet, ce sera donc bien la fin d'une étape déterminante dont nous mesurons aujourd'hui les premiers résultats. J'annonçais l'année dernière une prochaine hausse des tarifs, elle n'a pas eu lieu, repoussée elle aussi, avec la nouvelle plateforme et ses nouveaux services. C'est aussi à la lumière de cette stabilité imprévue du prix de vente qu'il faut étudier le résultat 2004.

Avec un pack d'entrée à 15 euros TTC, un peu moins de 4000 sociétaires, une infogérance rémunérée au prix du marché et les machines nécessaires à la constitution d'une plateforme redondante, la répartition des charges serait la suivante :

- 2,46 euros de TVA
- 2,12 euros de baie, l'espace physique pour stocker les serveurs
- 1,21 euro de connexion au réseau, le paiement des échanges d'information avec d'autres ordinateurs du réseau Internet, étant entendu que c'est notre fournisseur qui passe les accord de peering
- 3,90 euros de coût de matériel, en fait, l'amortissement des machines utilisées
- 3,17 euros pour surveiller les serveurs, l'infogérance
- 1,85 euro de contrôle comptable et de frais de conseil d'administration
- 0,29 euro de frais bancaires

Soit 19,6% d'impôts, 69,3% de charges liées directement au produit et 11,1% de frais de gestion.

Nous aurons sans doute l'occasion tout à l'heure d'en discuter mais pour répondre à une sollicitation récurrente, je l'affirme dès maintenant : le ventilation que je viens de décrire là ne prend pas en compte une augmentation de l'espace disque de base. Même si, nous le savons bien, certaines entreprises concurrentes ont des offres plus musclées que nous.

\*\*\*

L'analyse un peu plus fine de nos produits et charges achève de nous rassurer sur des perspectives très encourageantes.

Si on retire des produits ceux qui sont liés à des opérations ponctuelles, on observe que la croissance du chiffre d'affaires (76% environ) est supérieure à celle du nombre d'utilisateur (50%), alors que le coût a été stable. Cela s'explique par le fait que les utilisateurs anciens utilisent de plus en plus la plateforme et ses options. Les sites hébergés enflent naturellement en volume et en trafic. Ouvaton acquiert donc gratuitement de nouveaux utilisateurs, mais en plus, ses utilisateurs déjà présents viennent enrichir le fonds de commerce.

Puisque notre croissance est linéaire en nombre d'utilisateurs,

le taux annuel de croissance va lui en diminuant. C'est naturellement mathématique.

Comme l'année dernière, les produits constatés d'avance, c'est-à-dire la part des hébergements collectée en 2004 mais relative à des mois de l'année 2005, s'élèvent à la moitié du chiffre d'affaires de 2004. Donc, à la première minute du premier janvier 2005, nous étions déjà assurés de 50% des ventes de l'année précédente. En suivant ce modèle, la croissance du chiffre d'affaires devrait encore être de presque 50% en 2005, sans tenir compte d'une augmentation des tarifs.. En revanche, le résultat de l'année 2005 ne suivra pas forcément la ligne des années qui le précèdent car, en plus des charges nouvelles qui seront imputées en année pleine, la migration vers un nouveau système engendrera pendant 3 à 5 mois l'entretien et l'hébergement de deux plateformes techniques.

Nos charges ne sont pas affectées cette année par des éléments particuliers, certaines provisions passées l'année dernière se sont transformées en perte mais cela n'affecte pas le résultat.

\*\*\*

Des produits qui suivent une progression fortement prévisible, des charges particulièrement anticipables, ces deux remarques conjuguées valident notre confiance en l'avenir et le chemin économique choisi. Parce que nous avons l'assurance de pouvoir poursuivre nos investissements et notre développement sans avoir recours à l'emprunt ou à des capitaux extérieurs, parce que je crois pouvoir ajouter que nous allons enfin stabiliser nos rapports avec la technique et ceux qui la surveillent, nous sommes dans les conditions de lisibilité optimale pour mettre en œuvre une nouvelle stratégie de prix et de développement, notamment en mettant en place une offre principalement destinées aux revendeurs et aux serveurs dédiés. Afin de ne pas diluer les règles qui fondent notre organisation, ces nouvelles offres pourraient être portées par une filiale de notre coopérative, éventuellement associée à d'autres.

En effet, notre structure de coûts et nos comptes annuels masquent un travail bénévole qui peut être évalué à deux équivalents temps plein, sans compter l'entraide sur les forums. Il n'est pas question que cet investissement volontaire cesse prochainement, mais il est de notre responsabilité de garantir la vie économique d'Ouvaton indépendamment des individualités qui s'y investissent, pour qu'Ouvaton reste bien la formidable aventure collective que nous connaissons.

Après avoir entendu les rapports du commissaire aux comptes, je vous propose donc d'affecter le résultat en report à nouveau et vous signale que le dit report à nouveau, qui est négatif, a été amoindri durant l'exercice de la somme de 145,14 euros

correspondant à la part des pertes imputées sur les 41 parts remboursées en 2004 à des sociétaires qui ont manifestés le souhait de quitter la coopérative durant l'exercice 2003. Cette contribution aux pertes était de 3,551 euros par part pour les sorties demandées en 2003. Les comptes 2004 fixent à 2,711 euros la somme qui sera retenue sur chaque part dont le remboursement a été demandé en 2004, l'année prochaine, le report à nouveau sera amoindri selon le même procédé.

**L'HÉBERGEMENT .COOP**